

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 07-2022

SÉANCE DU 13 AVRIL 2022

**Boucllement du préavis N° 01-2021  
Construction d'un bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour la construction d'un bâtiment scolaire provisoire à Chamblandes, en référence au préavis N°01 - 2021 (17 février 2021).

Le décompte final est le suivant :

	Préavis CHF TTC	Dépenses CHF TTC	Différence CHF TTC
<b>Totaux</b>	<b>4'990'000.00</b>	<b>4'500'541.43</b>	<b>489'458.57</b>

Ce chantier s'est donc achevé avec un coût global inférieur de CHF 489'458.57 TTC par rapport à la demande de crédit.

Cette non-dépense de CHF 489'458.57 provient de la non-utilisation de la réserve provisionnée pour les divers et les imprévus, laquelle n'a pas été engagée. Il est à noter qu'une recette nette de CHF 3'436.00 TTC, provenant d'une subvention de la Confédération pour les installations photovoltaïques, est à déduire de la dépense à amortir.

Par conséquent, le total des dépenses nettes de CHF 4'497'105.43 sera amorti par annuités égales dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, sur une période de 5 ans selon les conclusions du préavis.

Communication approuvée par la Municipalité dans sa séance du 30 mars 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 13 avril 2022